

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 9 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Monsieur Yann SOULABAIL)

Mesdames Sandrine REDON, Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-40

**ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2021 : FIXATION DES TARIFS**

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN –Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Les accueils de loisirs des vacances d'été se dérouleront du jeudi 8 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021, pour la première période et du lundi 2 août 2021 au vendredi 27 août 2021, pour la seconde période.

Concernant l'accueil des 12/17 ans le local Colorado sera ouvert du lundi 28 juin 2021 au vendredi 20 août 2021.

Un accueil au local sera effectif. De plus, des camps (3) seront également mis en œuvre.

Il vous est proposé de fixer les modalités de facturation de ce service de la manière suivante :

**1. Tarifs pour les enfants 3-11 ans**

Tranches	De	TARIFS 2021		
		Journée 2020	Journée 2021	1/2 Journée

		(Pour rappel)		sans repas pour les enfants en situation de handicap 2021 / 2022	Supplément pour les nuits en mini camps
1	< 350	3,60 €	3,67 €	1,88 €	+ 6€ / jour
2	351 < QF < 550	5,93 €	6,05 €	3,08 €	
3	551 < QF < 750	8,24 €	8,41 €	4,26 €	
4	751 < QF < 950	10,56 €	10,77 €	5,50 €	
5	951 < QF < 1150	12,88 €	13,14 €	6,67 €	
6	QF > 1151 (1)	13,91 €	14,19 €	7,89 €	
7	Extérieur	17,51 €	17,86 €	9,07 €	
<b>Dépassement d'horaire</b>		<b>10,00 €</b>			

Il est à noter que :

- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- ✓ le tarif pour dépassement d'horaire s'appliquera après le 1<sup>er</sup> rappel du règlement à la famille.

#### Coût du service (2020)

Prix de revient journalier (sur la base de 8h/j)		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF : prestations/ CEJ et autres
En valeur	En %	En %	En %	En %
44,64 €	100	53,44	24,48	22,08

## 2. Tarifs pour les 12-17 ans

Au regard de notre volonté d'apporter un nouveau service aux adolescents et en référence à la délibération n° 2020-69 du 22 septembre 2020, la tarification proposée est la suivante :

- ⇒ Mise en place d'une carte d'adhérent d'un montant de 10 € pour les Langueusiens et de 33 € pour les non-langueusiens (cartes actuelles prolongées jusqu'au 31/08/21).
- ⇒ Pour l'accueil au local :
  - Pour les activités de consommation, une facturation à hauteur de 50 % du coût de la prestation ou du droit d'entrée par jeune, arrondi à l'euro supérieur ;
  - Pour les activités proposées par les animateurs nécessitant l'achat de matériel (activités manuelles, ateliers cuisine...), une contribution de 2 € sera demandée à chaque participant ;

- Pour l'accueil en camps (2 camps en juillet, 1 en août) : facturation à hauteur de 50 % du coût de la prestation, exception faite des charges salariales (camping, transport, activités, alimentation...).

### **Coût du service (2020)**

Il n'y a pas eu de camp.

Aussi, au vu des éléments ci-dessus, **je vous propose :**

- d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'été 2021, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**